

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00014

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La demande de dérogations mineures vise à :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire isolé de type abri auto isolé en cours avant; et
- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire isolé de type abri auto isolé en cours avant dans l'espace où se situe la façade avant du bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532 :

- Les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cours avant dans la zone RV-3, selon l'article 5.1; et
- Les bâtiments accessoires sont autorisés en cours avant si l'implantation est hors de l'espace où se situe la façade avant du bâtiment principal, selon le l'article 6.2.4 c).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogations mineures se situe sur le lot 2 594 075, sise au 95 rue du Tournesol, dans la zone RV-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 14 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix